



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 93364

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à propos du retard pris dans la présentation au Parlement d'un texte concernant la réforme des tutelles. Cette démarche, attendue depuis fort longtemps, devait être initiée dès le début de la mandature en cours. Il s'avère qu'à ce jour aucune date de discussion n'a pu être avancée, ce qui n'est pas sans irriter les différentes associations ayant à connaître de la réforme du dispositif de protection juridique des majeurs. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'une réforme globale du dispositif de protection des personnes vulnérables a été élaborée conjointement par le ministère de la justice et le ministère chargé de la santé, des solidarités et de la famille. Cette réforme importante envisage la réécriture des dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles applicables afin de recentrer les mesures de tutelle et de curatelle sur les personnes qui en ont réellement besoin, et de mieux encadrer leur mise en oeuvre. Cette réforme conduit à une modification de la répartition des rôles entre l'institution judiciaire et les départements, en charge de l'aide sociale. Les conditions de financement et de compensation de cette réforme, ainsi que celles relatives à la formation des travailleurs sociaux chargés de sa mise en oeuvre, sont en cours de finalisation. Conscient de l'attente légitime des personnes concernées et de leurs familles, le garde des sceaux est déterminé à mener à bien ce projet dans les plus brefs délais. Après une ultime phase de consultation, le projet de texte sera transmis au Conseil d'État dans les toutes prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93364

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4608

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6637